



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit	SULFATE DODÉCYLIQUE DE SODIUM
Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)	SULFATE DE DODÉCYLE ET DE SODIUM; SODIUM LAURYL SULFATE; SODIUM DOCECYL SULFATE; DODECYL SULFATE SODIUM SALT; SULFURIC ACID MONODODECYL ESTER SODIUM SALT; DÉTERGENT 66; IRIUM
Code du produit	SP-0165; SR-0977
Formule chimique	$C_{12}H_{25}O_4S \cdot Na$
Masse molaire	288.38
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
Fournisseur	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h www.labmat.com labmat@labmat.com
Téléphone urgence	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée	2025-06-13

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT	<ul style="list-style-type: none">- Matières solides inflammables - catégorie 2- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2- Toxicité aiguë-Cutanée - catégorie 3- Toxicité aiguë-Orale - catégorie 4- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3
------------------------------	--

PICTOGRAMMES



Mention d'avertissement DANGER

Mentions de danger (H)	<ul style="list-style-type: none">- Matière solide inflammable- Provoque une irritation cutanée- Provoque une sévère irritation des yeux- Toxique par contact cutané- Nocif en cas d'ingestion- Peut irriter les voies respiratoires
-------------------------------	---

Conseils de prudence (P)	<ul style="list-style-type: none">- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.- Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.- Utiliser du matériel antidéflagrant.- Porter des gants de protection (nitrile, butyle, néoprène), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.- En cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.- En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.- Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.- Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver avant réutilisation- Garder sous clef.- Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.- EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.- Rincer la bouche.- Éviter de respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.- EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.- Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
---------------------------------	--

Autres dangers NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

Santé	2
Inflammabilité	2
Réactivité	2
Spécial	

SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
Sulfate dodécylrique de sodium	151-21-3	<=100%

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. Toux. Dyspnée. Troubles gastro-intestinaux. Maux de têtes. Vertiges. Nausée et vomissements. Fatigue. Douleur dans la poitrine. Sensibilisant respiratoire. Confusion. Irritabilité. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés	Donnée non disponible.
Produits de combustion	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de soufre. Oxydes de carbone. Oxydes de sodium.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important. Couper toutes les sources d'ignition. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage

Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage

Hygroscopique. Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10).

Méthode et équipement de manutention

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Valeur
Sulfate dodécylrique de sodium	151-21-3	Aucune limite d'exposition occupationnelles établies par les responsables de la réglementation spécifiques à la région - Québec, Alberta, Ontario, Colombie-Britannique.

Respiratoire

Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.

Gants

Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Neoprène. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.

Yeux

Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.

Chaussures

Utiliser des chaussures de sécurité.

Vêtements

Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

Contrôle d'ingénierie

Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil d'odeur	Donnée non-disponible
Point de fusion et congélation	204-207°C
Point d'ébullition	Donnée non-disponible
Inflammabilité	Oui
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non-disponible
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non-disponible
Point d'éclair	Donnée non-disponible
Température d'auto-inflammation	250°C
Température de décomposition	Donnée non-disponible
pH	9 à 10 g/L
Viscosité cinématique	Sans objet
Solubilité	Soluble dans l'eau (10%)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	log pow : 0.83 @ 22°C
Pression de vapeur	0.0018 hPa (0.0014 mmHg)
Masse volumique et densité relative	0.370
Densité de vapeur relative	Donnée non-disponible
Caractéristiques des particules	Cristaux ou poudre

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions à éviter	Éviter l'humidité. Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Éviter la formation de poussière. Chaleur, flammes et étincelles.
Matériaux incompatibles	Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO ₂). Oxydes de soufre. Oxydes de sodium.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

SULFATE DODÉCYLIQUE DE SODIUM

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation. Peut provoquer: Inflammation de la conjonctive.
- Peau	Peut provoquer une irritation de la peau.
- Respiration	Troubles nerveux. Douleur thoracique. Allergie respiratoire. Toux. Dyspnée. Éternuements. Maux de tête. Vertiges. Larmoiement. Nausées et vomissements. Irritation des muqueuses et des voies respiratoires.
- Ingestion	Peut provoquer: Irritation des muqueuses. Irritation de la bouche. Irritation de l'oesophage et du tube digestif.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure. Dermatite. Conjonctivite. Troubles nerveux. Lésions aux poumons. Douleurs dans la poitrine. Toux. Dyspnée. Laryngite. Maux de tête. Vertiges. Confusion. Irritabilité. Larmoiement. Fatigue. Perte d'appétit. Perte de poids. Nausées et vomissements. Allergie respiratoire.
DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 977mg/kg. DL50 Cutanée - Rat - >2000mg/kg.
CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)	CL50 Inhalation - Donnée non-disponible.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

SULFATE DODÉCYLIQUE DE SODIUM

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: Essai en dynamique - CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 29 mg/l - 96 h. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CL50 - Daphnia dubia (Daphnie) - 5.55 mg/l - 48 h. NOEC - 0.684 mg/l - 7 d. Toxicité pour les algues: Inhibition de la croissance LOEC - Pseudokirchneriella subcapitata - 2.68 mg/l - 6 d. Essai en statique CE50 - Desmodesmus subspicatus (Scenedesmus subspicatus) - > 120 mg/l - 72 h.
Persistance et dégradation	Durée d'exposition 28 jr - Résultat: 95% Facilement biodégradable. Biodégradabilité aérobique -
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation Cyprinus carpio (Carpe) - 72 h. Facteur de bioconcentration (FBC): 3.9 - 5.3.
Mobilité dans le sol	Donnée non-disponible.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1325
Appellation réglementaire	SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A (Sodium dodecyl sulphate)
Classification du TMD	Solides inflammables 4.1
Groupe d'emballage	III
Indice de quantité limitée	5 kg
Indice PIU	-
Dispositions particulières	16

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	<ul style="list-style-type: none">- Matières solides inflammables - catégorie 2- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2- Toxicité aiguë-Cutanée - catégorie 3- Toxicité aiguë-Orale - catégorie 4- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3
----------------------	--

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 2025-06-13